



Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Clain

Compte-rendu de la réunion du 19 avril 2012 - Poitiers

Présents

Collège des collectivités territoriales et établissements publics locaux

M. Guy GRATTEAU	Etablissement Public du bassin de la Vienne
M. Jean-Daniel BLUSSEAU	Conseil général de la Vienne
M. Maurice RAMBLIERE	Conseil général de la Vienne
Mme Françoise MICAULT	SIVEER
M. Henri RENAUDEAU	Syndicat Intercommunal d'aménagement de la Pallu
M. Jean-Philippe RUAUD	SMAC
M. Philippe ALBERT	Syndicat mixte des eaux de Gâtine
M. Gilbert QUESNE	Commune de Hiesse

Collège des usagers

M. Jean-Michel BERLAND	Chambre d'agriculture de la Vienne
M. Jean-Luc AUDE	Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres
M. Louis-Marie GROLLIER	Association des Irrigants de la Vienne
M. Gérard RAFFARIN	Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vienne
M. Serge BARRAU	Fédération de la pêche et de la protection du milieu aquatique de la Vienne
M. Guy ARNOUX	Fédération de la pêche et de la protection du milieu aquatique des Deux-Sèvres
M. Philippe COLAS	Vienne Nature
M. François-Marie PELLERIN	Deux-Sèvres Nature Environnement
M. Louis GORRY	Syndicat départemental de la propriété privée rurale de la Vienne

Collège de l'Etat

M. Claude DALLET	Agence de l'Eau Loire Bretagne
M. Jean-François LEBOURG	DREAL Poitou-Charentes
Mme Anne TURLAN	DDT de la Vienne
M. Matthieu SAUVAIRE	DDT de la Vienne
M. Christian BROUSSE	Service de Prévision des Crues Vienne Thouet
M. Frédéric NADAL	DDT des Deux-Sèvres
M. Jean-François LUQUET	ONEMA
M. Francis BICHOT	BRGM

Excusés

Mme Valérie MARMIN	Conseil régional de Poitou-Charentes
M. Dorick BARILLOT	Conseil général des Deux-Sèvres
M. Jean-Claude MAZIN	Conseil général des Deux-Sèvres
M. Philippe BOUTY	Conseil général de la Charente
M. Anthony SIRAUT	Grand Poitiers
M. Philippe ALBERT	Syndicat mixte des eaux de Gâtine
M. Rémy MARCHADIER	Maire des Roches Prémaries
M. Jean CARDIN	Maire de Saint Romain en Charroux
Mme Aude VIGIER	Commune de Vouillé
M. Mickael SICAUD	Commune de Coutières
M. le Préfet coordonnateur de Bassin Loire Bretagne	

Personnes non membres de la CLE également présentes

M. Cédric CHAT	SIAH de la Pallu
Mme Anne COLMAR	Bureau d'études GEO-HYD
M. Xavier EHRET	Observatoire Régional de l'Environnement
Mlle Hélène ETIENNE	Conseil général de la Vienne – Animatrice du SAGE Clain
Mme Carine FORTIN	Observatoire Régional de l'Environnement
M. Arnaud JACQUET	Bureau d'études GEO-HYD
Mme Christelle MAZURIER BODINEAU	SMAC
M. Manuel MIRLIAZ	Syndicat du Clain sud
M. Frédéric MONTIGNY	Observatoire Régional de l'Environnement

Ordre du jour

1. Résultats de l'étude sur les pratiques et pressions agricoles
2. Démarche proposée pour l'étude des ouvrages en rivière
3. Lancement de l'étude de pré-localisation des zones humides
4. Lancement de l'élaboration du diagnostic du SAGE
5. Demande d'intégration aux commissions de travail du SAGE
6. Modification du périmètre du SAGE Clain pour une mise en cohérence avec le SAGE SNMP
7. Avancement du contrat territorial gestion quantitative Clain
8. Bilan de l'étiage 2011 et point sur la ressource en mars 2012



M. RAMBLIERE, Président de la CLE, remercie les membres de la CLE pour leur participation à la réunion. Il rappelle les différents travaux réalisés depuis la dernière réunion de CLE, en juin 2011 :

- diffusion de l'état initial aux membres de la CLE,
- diffusion de la synthèse de l'état initial à l'ensemble des collectivités du territoire et acteurs de l'eau,
- mise en ligne du site internet du SAGE,
- étude des pratiques et pressions agricoles,
- appel d'offres pour la pré-localisation des zones humides probables,
- préparation d'une étude complémentaire sur les ouvrages en rivière...

Mme ETIENNE rappelle également le calendrier prévisionnel d'élaboration du SAGE.

1. Résultats de l'étude sur les pratiques et pressions agricoles

Cf. diaporama

Mme COLMAR du bureau d'études GEO-HYD présente les résultats de l'étude sur les pratiques et pressions agricoles.

- Concernant la pression potentielle en phytosanitaires, M. BERLAND souhaite que la classe « céréales, maïs, tournesol » soit dissociée en une classe « maïs, tournesol » et une classe « céréales » car les traitements ne sont pas les mêmes : les cultures de maïs et de tournesol reçoivent globalement moins de produits phytosanitaires (herbicide et hors herbicide) que les céréales.

Il précise que la dose d'herbicide apportée au maïs est fractionnée en 2 fois et qu'un seul herbicide est utilisé sur le tournesol.

Cette modification sera prise en compte dans l'étude.

- M. PELLERIN demande si les apports de produits phytosanitaires via les semences enrobées sont pris en compte dans l'évaluation.

L'évaluation de la pression potentielle se base sur l'occupation des sols : les semences enrobées ne sont pas prises en compte.

- M. JACQUET apporte des précisions sur la méthodologie de travail pour l'évaluation des pressions :
 - l'évaluation des pressions potentielles n'a pas été faite sur la base d'enquêtes auprès des agriculteurs mais sur la base des dires d'expert. Ainsi le Bilan Corpen a été alimenté avec des valeurs de fertilisation azotée et de rendement données par la Chambre d'Agriculture de la Vienne (au canton ou à la commune). L'évaluation de la pression potentielle en phytosanitaire se base sur la prise en compte du type de culture et des Indices de Fréquence de Traitement régionaux, l'identification d'IFT locaux n'étant pas envisageable étant donné l'hétérogénéité des pratiques.
 - l'évaluation des pressions faite dans le cadre de l'étude doit permettre d'alimenter le travail de la CLE et en aucun cas de définir des programmes d'actions ciblés sur le terrain. Des diagnostics d'exploitation seront nécessaires dans le cadre de la mise en œuvre de programmes locaux.

Il ajoute que la finalité de ce travail d'évaluation des pressions agricoles est de chercher à souligner des secteurs prioritaires à l'échelle du SAGE.

- Concernant la vulnérabilité des eaux souterraines, M. BICHOT souhaite que celle-ci ne soit pas évaluée uniquement sur la base du critère sol, notamment pour prendre en compte l'impact de la karstification sur certains secteurs : il propose de mettre à disposition les données du BRGM pour compléter l'évaluation de la vulnérabilité.

- M. GROLLIER souligne que la dégradation de la qualité des eaux n'est pas liée uniquement à l'activité agricole : les rejets de station d'épuration peuvent également impacter la ressource, le cas de l'ancienne station de Couhé est cité.

Dans le cadre de cette étude complémentaire, ce sont effectivement les pressions d'origine agricole qui sont étudiées. Il est rappelé qu'une étude a d'ores et déjà été menée sur les rejets domestiques et industriels du périmètre SAGE : les résultats ont été intégrés à l'état initial du SAGE.

Dans le cadre du diagnostic, toutes les pressions seront prises en compte qu'elles soient d'origine agricole, domestique ou industrielle.

▪ M. AUDE s'étonne de voir des résultats de qualité des eaux s'arrêtant à l'année 2008, des mesures plus récentes existant.

Mme ETIENNE précise que les cartes de qualité des eaux présentées sont issues de l'état initial du SAGE : lors de son élaboration, les derniers résultats disponibles étaient ceux de 2008 et il n'y a pas eu de mise à jour de ces données dans le cadre du SAGE pour le moment. Une actualisation de certaines données de l'état initial sera envisageable dans la suite de l'élaboration du SAGE mais il ne s'agira pas d'actualiser l'ensemble de l'état initial.

2. Démarche proposée pour l'étude des ouvrages en rivière

cf. diaporama

La démarche proposée se décompose en 3 grandes étapes :

- l'amélioration des connaissances avec la consolidation de l'inventaire des ouvrages à l'échelle du bassin du Clain (réalisée à travers un stage porté par le Conseil Général de la Vienne),
- la hiérarchisation des cours d'eau et des ouvrages afin de mettre en évidence les secteurs où la mise en place d'actions est prioritaire,
- l'identification des actions de restauration de la continuité écologique sur les secteurs prioritaires.

L'objet de l'étude proposée porte sur l'identification des actions de restauration de la continuité écologique sur l'axe Clain qui est le premier axe prioritaire sur le bassin.

En complémentarité, le stage porté par la DREAL Poitou-Charentes permettra d'apporter des éléments de stratégie sur d'autres secteurs que le Clain pour les phases hiérarchisation et identification des actions.

La démarche proposée vise à définir une politique d'intervention concernant le devenir des ouvrages permettant de répondre aux exigences de la Directive Cadre sur l'Eau en prenant en considération la dimension sociale du devenir des ouvrages.

L'étude proposée se base donc sur une approche environnementale mais aussi une approche sociale, patrimoniale, paysagère.

Cette étude sera alimentée et complétée par le projet de recherche « REPPAVAL » piloté par l'université de Poitiers. Ce projet, dirigé par Régis BARRAUD, a pour objet l'analyse des enjeux socio-spatiaux liés à la mise en oeuvre des politiques publiques de restauration écologique des cours d'eau.

▪ M. RENAUDEAU s'interroge sur l'articulation de cette étude avec les autres contrats territoriaux milieux aquatiques menés sur le bassin qui prévoient également des actions sur les ouvrages.

Mme ETIENNE indique que le travail mené dans le cadre de l'élaboration du SAGE ne remet pas en cause le travail des syndicats rivière. Le SAGE définira des orientations et dispositions sur les ouvrages en rivière mais les syndicats rivière restent les structures privilégiées pour mettre en oeuvre les actions sur le terrain.

Les actions portées par les syndicats rivière vont dans le même sens et les objectifs recherchés sont les mêmes : la restauration de la continuité écologique et, au delà, la restauration de la qualité physique des cours d'eau.

▪ M. PELLERIN souhaite que des expériences similaires de travail sur les ouvrages en rivière soient prises en compte . Il cite les exemples de la Sèvre Nantaise et du Thouet.

Mme ETIENNE indique que la personne qui pilote le programme de recherche REPPAVAL qui démarre cette année avec notamment le Clain comme zone atelier, Régis BARRAUD, est la même personne qui a accompagné le travail réalisé sur le Thouet et la Sèvre Nantaise.

Dans le cadre du nouveau programme de recherche, Régis BARRAUD va donc pouvoir apporter son retour d'expérience.

- M. BICHOT souligne l'importance de prendre en considération les nappes d'eau souterraine en lien avec la rivière dans le cadre de l'étude.
- M. MIRLIAZ souligne l'importance de la concertation dans le cadre de l'étude et surtout le fait de bien associer les propriétaires à la démarche. Il souhaite que les autres syndicats rivière puissent être associés au comité de pilotage.

Le comité de pilotage sera élargi à tous les syndicats de rivière.

3. Lancement de l'étude de pré-localisation des zones humides

Cf. diaporama

Le phasage proposé pour l'inventaire des zones humides sur le bassin du Clain est rappelé.

L'étude qui sera lancée dans le courant du mois de mai correspond aux deux premières étapes de ce phasage à savoir : la pré-localisation des zones humides probables et la hiérarchisation de ces zones pour la réalisation d'inventaires de terrain.

Suite à la mise en concurrence, 5 offres ont été remises : après analyse, c'est le groupement TTI production / BIOTOPE qui a été retenu.

La première réunion de lancement de l'étude aura lieu le 10 mai. Le délai d'étude est de 8 mois.

Pour le suivi de l'étude, il est proposé de mettre en place un comité de pilotage spécifique auquel pourront être associés des élus de la Commission Locale de l'Eau.

- M. BARRAU se demande si l'inventaire des zones humides n'est pas prématuré étant donné le travail sur les ouvrages en rivière mené en parallèle : l'arasement des ouvrages peut entraîner la baisse du niveau d'eau et la déconnexion de zones humides.

M. LUQUET indique qu'il n'y a pas de contradiction entre les deux démarches et qu'il est nécessaire d'harmoniser les inventaires de zones humides à l'échelle du bassin. Il est également important de prioriser et hiérarchiser les objectifs et actions de préservation des zones humides sur le bassin en privilégiant notamment les têtes de bassin versant.

- M. GORRY revient sur les ouvrages en rivières : il indique que lorsque les ouvrages fonctionnaient, les poissons pouvaient remonter et qu'avec l'arasement des ouvrages, ils ne remonteraient plus car il n'y aurait plus d'eau dans la rivière, un abaissement du niveau d'eau, la déconnexion des nappes. En cela, il rejoint les propos de la fédération de pêche.

M. RAMBLIERE souhaite rappeler qu'il n'est pas question d'arasement de tous les ouvrages ou de tous les garder. L'étude sur les ouvrages de l'axe Clain doit justement permettre d'analyser les ouvrages au cas par cas pour proposer les solutions les plus appropriées en prenant en compte les usages et différents enjeux.

M. GORRY indique que si on peut lui promettre qu'il n'y ait pas de baisse du niveau d'eau, il est d'accord pour araser les ouvrages.

M. CHAT apporte un retour d'expérience sur la Pallu où l'arasement d'un seuil a été accompagné d'une recharge en granulats du lit afin de maintenir la ligne d'eau.

▪ M. ARNOUX demande s'il est possible de réaliser l'inventaire des ouvrages également sur l'amont de la Dive du Sud (secteur rattaché au SAGE de la Sèvre Niortaise).

Mme ETIENNE indique que les données existantes sur ce secteur pourront être collectées dans le cadre du stage porté par le Conseil Général. L'Institution du Bassin de la Sèvre Niortaise pourra être contactée pour connaître les actions en cours ou prévues sur ce secteur.

▪ M. LUQUET propose qu'il y ait une présentation faite par l'ONEMA lors de la première réunion du comité de pilotage de l'étude sur les ouvrages pour que tous les membres puissent avoir un même niveau de connaissance (fonctionnement des milieux, migrateurs présents...).

▪ M. GORRY au titre de représentant du syndicat de la propriété privée rurale de la Vienne souhaite participer aux comités de pilotage sur les ouvrages et sur les zones humides. Il sera associé à ces comités.

4. Lancement de l'élaboration du diagnostic du SAGE

Cf. diaporama

M. JACQUET rappelle les objectifs de cette phase « diagnostic » de l'élaboration du SAGE : il s'agit de mettre en relation les éléments de l'état initial pour identifier et hiérarchiser les enjeux du SAGE. La CLE sera ainsi amenée à définir les priorités en terme de gestion de l'eau sur le bassin du Clain.

Deux séries de réunions de travail sont prévues dans le cadre de l'élaboration du diagnostic, les dates suivantes ont été retenues :

- 31 mai (matin et après-midi) et 1^{er} juin (matin) pour les réunions des 3 commissions de travail
- 28 juin matin pour une réunion commune à l'ensemble des commissions

La première série de réunions permettra de présenter et alimenter le premier rendu du diagnostic technique réalisé par le bureau d'études et l'identification des enjeux propres à chaque thématique.

La réunion commune permettra la synthèse des éléments de diagnostic et une approche transversale de ces éléments ainsi que la hiérarchisation des enjeux du territoire.

5. Demande d'intégration aux commissions de travail du SAGE

cf. diaporama

L'association LOGRAMI, l'EPTB Vienne, COOP de France et l'Association de Sauvegarde de l'Agriculture dans les Périmètres de captages AEP de Fleury, la Jallière et la Preille ont demandé à intégrer certaines commissions de travail du SAGE. Conformément aux règles de fonctionnement de la CLE, cette demande doit être validée par la CLE.

Il n'y a pas d'objection à l'intégration de ces structures aux commissions.

6. Modification du périmètre du SAGE Clain pour une mise en cohérence avec le SAGE SNMP

Cf. diaporama

M. SAUVAIRE de la DDT de la Vienne présente l'objet et le contenu de la modification du périmètre du SAGE Clain.

Une mise en cohérence des périmètres des SAGE « Clain » et « Sèvre Niortaise et Marais Poitevin » (SNMP) est nécessaire. A l'heure actuelle, il existe en effet des territoires orphelins entre les deux périmètres de SAGE et des territoires au contraire couverts par les périmètres des deux SAGE.

Les périmètres des SAGE Clain et SNMP présentent la particularité de s'appuyer en partie sur une limite hydrogéologique qui prend en compte le fonctionnement hydrogéologique et hydrologique à l'amont du bassin de la Dive du Sud.

Lorsque le périmètre du SAGE Clain a été arrêté en 2009, cette situation était connue : le périmètre du SAGE SNMP (datant de 1997 et établi sur la base des connaissances de l'époque) devait être modifié pour prendre en compte le périmètre du Clain et ce dès que le SAGE SNMP serait approuvé.

Le SAGE SNMP ayant été approuvé, la révision de son périmètre a été lancée : l'arrêté modificatif est en cours de signature.

La mise en cohérence concerne principalement une modification du périmètre du SAGE Sèvre Niortaise qui vient se « coller » à celui du Clain (cf carte du diaporama).

Pour certaines communes, une simplification de la limite hydrogéologique est faite : les limites communales sont prises en compte pour ne pas intégrer de toutes petites parties de commune dans l'un ou l'autre des périmètres. Ainsi le périmètre du SAGE Clain est également à modifier à la marge pour les communes citées dans le diaporama.

- Mme ETIENNE ajoute que l'on sait également qu'il existe une erreur des limites topographiques issues de la BD Carthage sur un secteur du périmètre du SAGE Clain (communes de Mairé Levescault, la Chapelle Pouilloux...). Dans l'attente du nouveau tracé de la BD Carthage sur ce secteur, la modification n'est pas prise en compte dans la révision du périmètre du SAGE Clain présentée aujourd'hui.

- M. AUDE évoque une étude sur la crête piézométrique entre Clain et Charente, menée par le BRGM à la demande de la DDT des Deux-Sèvres dans le cadre de l'exercice de la police de l'eau. Il demande pourquoi le périmètre du SAGE Clain n'est pas modifié entre Clain et Charente pour prendre en compte la limite hydrogéologique et ce de la même façon qu'entre Clain et Sèvre Niortaise. Il souhaite que le périmètre du SAGE Clain soit révisé en ce sens.

M. NADAL précise la demande faite au BRGM : l'étude porte sur le rattachement de forages d'irrigation au bassin hydrogéologique du Clain ou de la Charente dans l'optique d'améliorer la gestion quantitative de la ressource en période d'étiage. Il ne s'agit pas de définir une limite hydrogéologique entre les deux bassins mais de rattacher les forages au bassin concerné : un forage situé physiquement sur le bassin du Clain pourra être rattaché à la zone de gestion Charente si le prélèvement impacte la nappe d'eau souterraine s'écoulant vers la Charente.

Les résultats de cette étude seront communicables lorsqu'ils auront été pris en compte dans un arrêté cadre sécheresse.

M. AUDE s'interroge sur la validité juridique du périmètre du SAGE si des forages inclus dans le périmètre Clain sont gérés d'un point de vue quantitatif sur un autre bassin et s'interroge également sur la prise en

compte de ces forages dans le contrat territorial gestion quantitative du Clain actuellement en cours d'élaboration.

Mme ETIENNE précise que cela ne doit pas poser de problème juridique. La gestion quantitative de la ressource en période d'étiage est encadrée par les arrêtés cadre basés sur des unités de gestion qui ne collent pas forcément aux limites des SAGE. Il faut veiller à ce que cette gestion soit cohérente.

En France, les périmètres de SAGE sont définis sur la base des limites topographiques des bassins versants. Même si les limites des bassins topographiques et des bassins hydrogéologiques ne sont pas les mêmes, c'est la limite topographique qu'il convient de prendre en compte en premier lieu. Les limites hydrogéologiques ne sont prises en compte que dans des cas très particuliers (nappe de Beauce par exemple).

Pour le SAGE Clain, la majorité du périmètre est donc définie sur la base de limites topographiques à l'exception du secteur amont de la Dive du Sud, entre Clain et Sèvre Niortaise du fait d'un fonctionnement hydrogéologique particulier et des démarches existantes lors de la définition du périmètre. Mme ETIENNE rappelle que le périmètre du SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin, arrêté en 1997, inclus une partie du bassin du Clain.

M. BICHOT précise que le fonctionnement entre Sèvre Niortaise et Clain est différent de celui entre Charente et Clain. Le fonctionnement particulier entre Sèvre Niortaise et Clain justifie le rattachement de l'amont de la Dive du Sud au périmètre du SAGE Sèvre Niortaise.

Sur ce secteur en effet, une majorité des eaux superficielles de l'amont de la Dive du sud se perd dans le sous-sol en période d'étiage au profit des eaux souterraines qui s'écoulent vers le bassin de la Sèvre Niortaise. Sur ce secteur, il ne s'agit donc pas uniquement d'un écoulement des eaux souterraines vers le bassin limitrophe.

M. DALLET indique que les résultats de l'étude du BRGM, lorsqu'ils seront disponibles, devront être pris en compte dans le contrat territorial gestion quantitative du Clain mais qu'ils ne nécessitent pas de modifier le périmètre du SAGE Clain sur le secteur concerné.

M. NADAL précise que les limites du SAGE Clain ne sont pas remises en cause par l'étude du BRGM même si des précautions sont à prendre par la suite.

7. Avancement du contrat territorial gestion quantitative Clain

cf. diaporama

Un point d'avancement du travail de la chambre d'agriculture de la Vienne est présenté : suite à la réalisation d'un diagnostic par sous-bassin, l'élaboration du programme d'actions du contrat territorial est en cours. Les actions définies dans le cadre du programme ont pour objet l'atteinte des volumes prélevables en 2017.

Le projet doit être présenté en octobre au conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et avoir reçu un avis de la CLE du SAGE Clain avant cela.

La date du 28 juin après-midi a été fixée pour réunir la CLE. Une réunion du bureau de la CLE sera organisée début juin pour préparer cette réunion de CLE.

- M. PELLERIN évoque le programme d'actions du contrat : celui-ci devrait être équilibré normalement entre les différentes actions (stockage, économies d'eau...) mais le retour d'expériences montre que les programmes ne le sont pas toujours. Il indique que les retenues de substitution sont un sujet sensible qui

mobilise beaucoup d'argent public. Il souhaite que les membres de la CLE puissent avoir les documents du projet de contrat avant la réunion de la CLE du 28 juin.

M. BERLAND précise que la Chambre d'agriculture de la Vienne travaille en collaboration avec le comité de pilotage et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour présenter un projet équilibré qui soit accepté par l'Agence de l'eau.

Mme ETIENNE indique que les documents de travail seront transmis aux membres de la CLE avant la réunion.

8. Bilan final de l'étiage 2011 et point sur la ressource en eau 2012

La présentation faite par l'Observatoire Régional de l'Environnement n'appelle pas de remarque particulière.

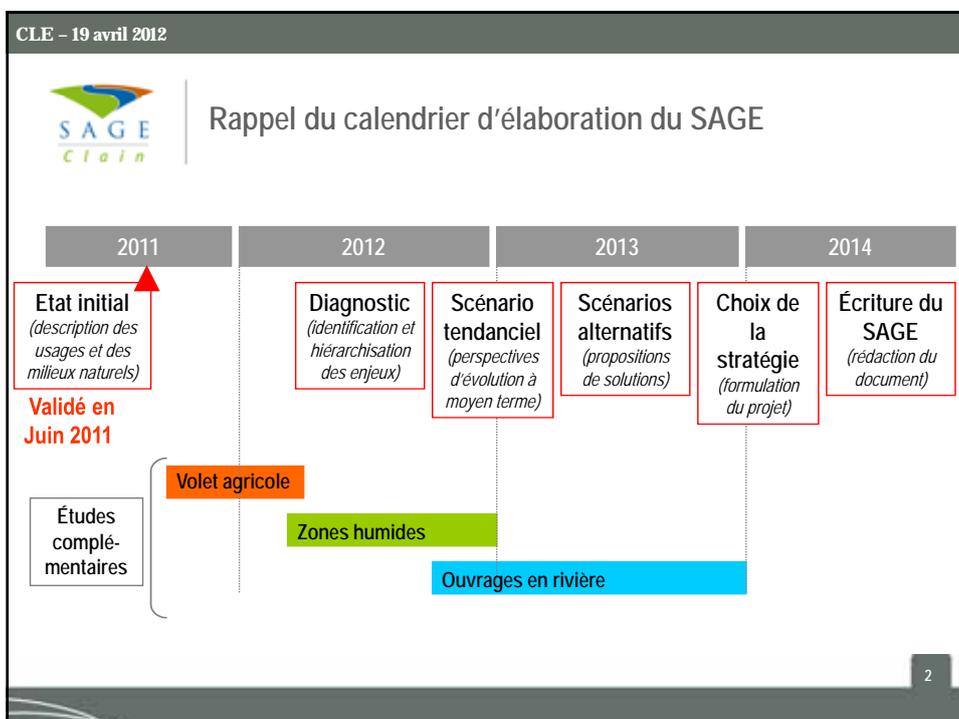


L'ensemble des sujets ayant été examiné, le Président de la CLE remercie les participants de leur présence et lève la séance à 17h.

Le Président de la Commission Locale de
l'Eau du SAGE Clain

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Maurice Ramblière', written over a horizontal line.

Maurice RAMBLIERE





Ordre du jour

- 1 Résultats de l'étude sur les pratiques et pressions agricoles
- 2 Démarche proposée pour l'étude des ouvrages en rivière
- 3 Lancement de l'étude de pré-localisation des zones humides
- 4 Lancement de l'élaboration du diagnostic du SAGE
- 5 Demande d'intégration aux commissions de travail du SAGE
- 6 Modification du périmètre du SAGE Clain
- 7 Avancement du contrat territorial gestion quantitative
- 8 Bilan 2011 de l'étiage sur le bassin du Clain

3

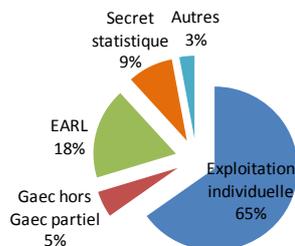


Caractéristiques générales de l'agriculture – RA 2010



En 2010	Evolution 2000-2010
90% du territoire est agricole	
261 300 ha de Surface Agricole Utilisée	- 2,5%
3 100 exploitations agricoles	- 25%
20 exploitations / commune	- 30%
3 930 Unité de Travail Annuel => 1,3 UTA/expl	- 25%
85 ha de SAU par exploitation [30- +500]	+ 40%

→ Une concentration des exploitations agricoles

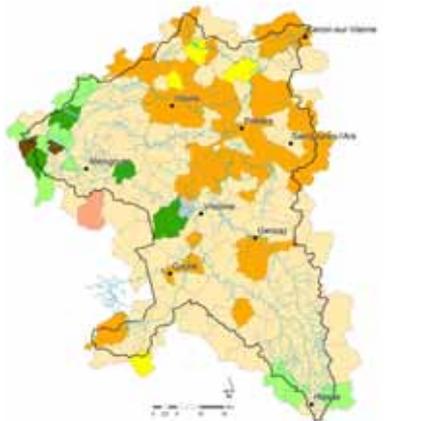


4



RA 2010 - Exploitations agricoles

Orientation des exploitations (carte de l'OTEX)



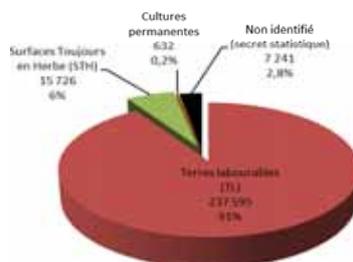
En 2010

Augmentation des communes en « céréales et oléoprotéagineux »

Même proportion de STH dans la SAU qu'en 2000 (6% de la SAU)

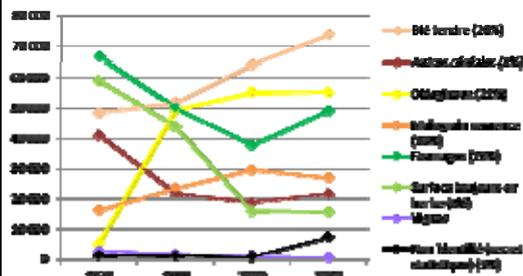
Terres labourables dédiées à :
 > 51,5% aux céréales (45% en 2000)
 > 27% aux fourrages (21% en 2000)

2,8 % de SAU en secret statistique



RA 2010 - Répartition des cultures

Evolution des cultures

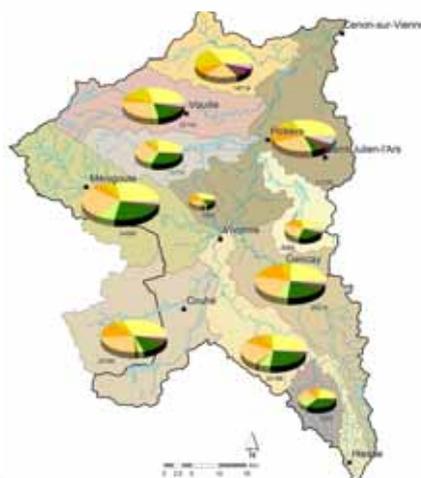


Céréales et oléoprotéagineux

> Céréales et Oléagineux les plus représentés sur la Pallu, le Clain aval, la Dive du Sud-Bouleure et l'Auxance (> 75%)
 > Forte augmentation des oléagineux et du blé tendre et diminution des surfaces en maïs grain semence

Surfaces fourragères

> Bassins du Clain amont, Clouère et Vonne (> 30%)
 > Forte diminution des STH avec maintien depuis 2000
 > Augmentation des cultures fourragères depuis 2000



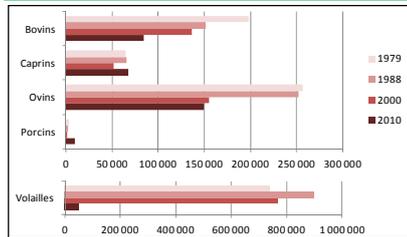
RA 2010 - Répartition des élevages

Limite : Secret statistique (volailles et bovins)

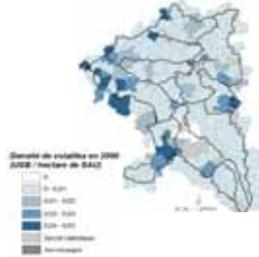
- Production ovines et bovines prépondérantes (vaches allaitantes surtout)
- Têtes de bassin : Clain, Clouère, Vonne, et Auxance ainsi que la Boivre pour les bovins et le Miosson pour les ovins
- Caprins sur la moitié sud-ouest du bassin

Tendances identifiées

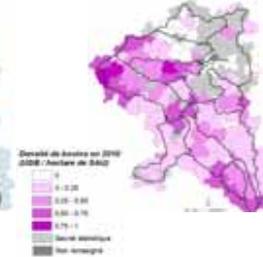
- Diminution des effectifs bovins et volailles ? (secret statistique)
- Augmentation des effectifs de caprins et de porcins
- Stabilité des effectifs d'ovins



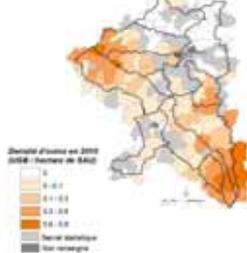
Cheptel volailles



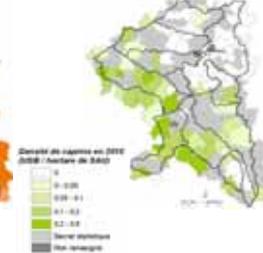
Cheptel bovins



Cheptel ovins

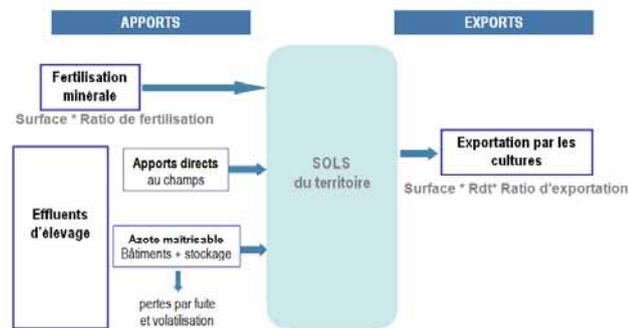


Cheptel caprins



Evaluation de la pression agricole azotée

Evaluation de la pression azotée au moyen d'un bilan CORPEN simplifié à l'échelle des communes



- Réalisation du bilan CORPEN avec les valeurs de la Chambre d'agriculture 86

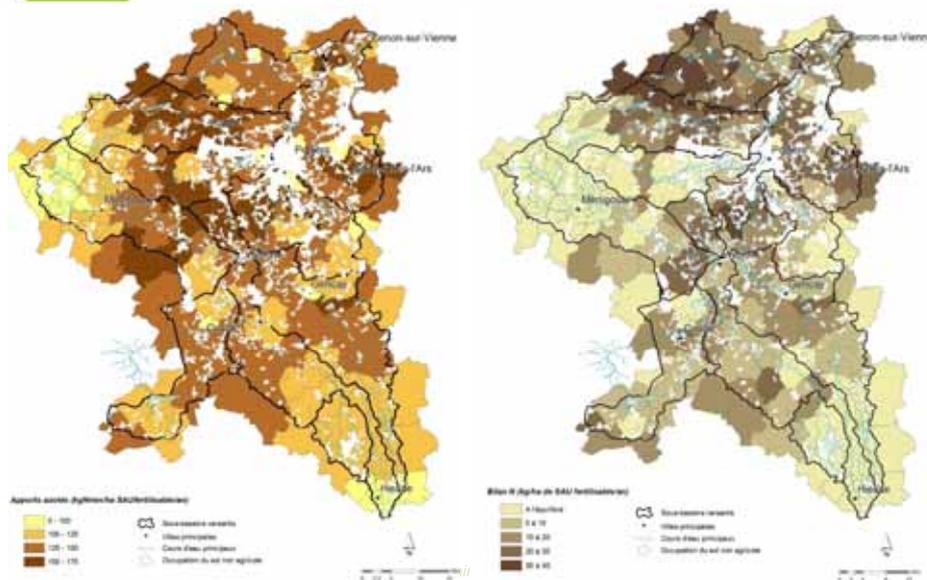


Evaluation de la pression agricole azotée

DOCUMENT DE TRAVAIL

Estimation de la fertilisation azotée

Bilan des excédents azotés par commune



Evaluation de la pression agricole phytosanitaire

Reclassification à partir du

Référentiel Parcelaire Graphique de 2010

➤ Reclassification de l'occupation du sol du bassin versant en pression potentielle

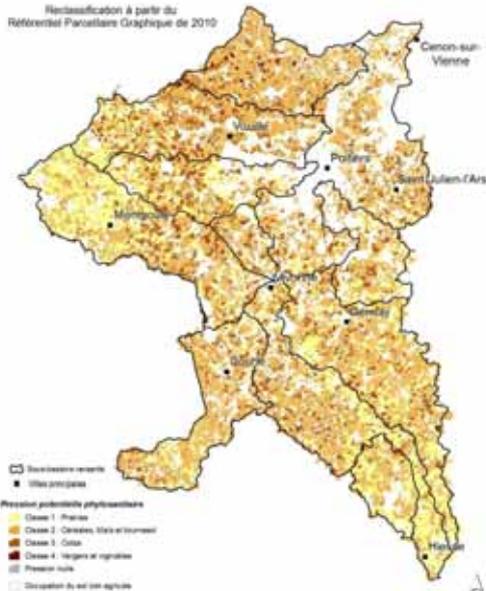
➤ Appui méthodologique sur la démarche régionale Poitou-Charentes Phyto-PC

Classe 1 : Prairies

Classe 2 : Céréales, maïs et tournesol

Classe 3 : Colza

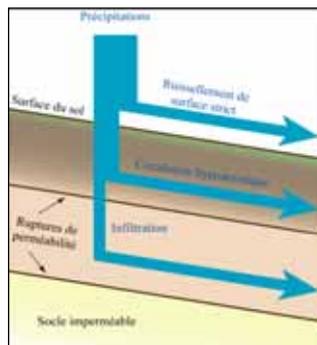
Classe 4 : Vignes et vergers



Vulnérabilité intrinsèque

- Elle traduit la possibilité de migration de substances polluantes vers le milieu aquatique,
- Elle est fonction des caractéristiques du milieu physique qui déterminent les grands types de circulation de l'eau identifiés à l'échelle de la parcelle puis du territoire.

Partage des écoulements

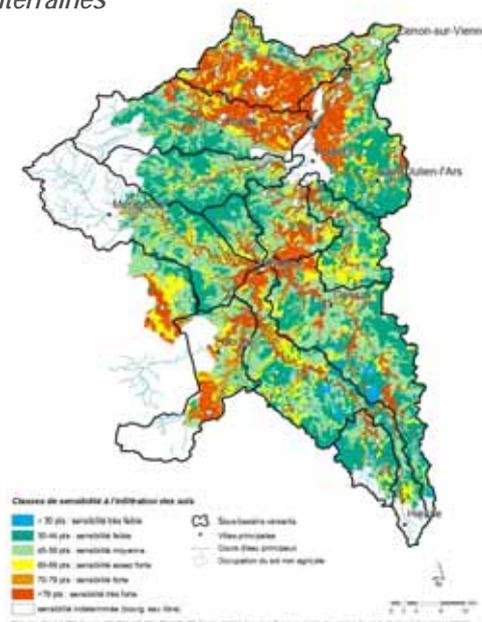


Transfert des polluants vers les eaux souterraines et superficielles

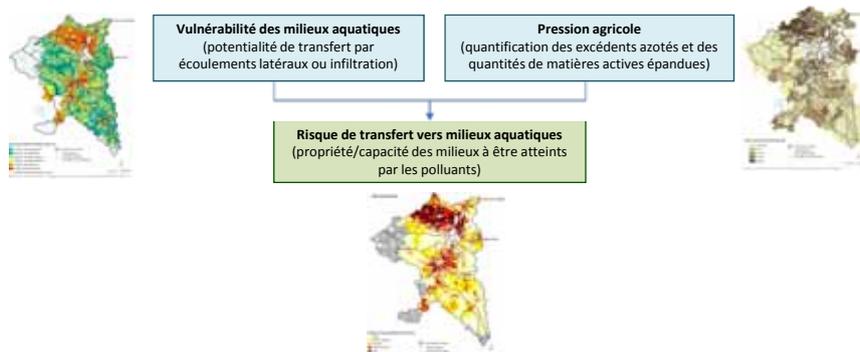


11

- Algorithme infiltration des sols du département de la Vienne à 1/100 000^e (Chambre d'agriculture de la Vienne)
- **Sensibilité des sols à l'infiltration très forte**
 - Sols bruns calcaires et sols bruns calciques au nord (Pallu-Auxance-Clain aval), le long des vallées et au sud (Dive)
 - Sols alluviaux et sols à nappes permanentes peu profonde des vallées du Clain et de ses affluents
- **Sensibilité des sols à l'infiltration faible à moyenne**
 - Classes majoritaires sur le territoire
 - Têtes de bassins hors vallées
- **Sensibilité des sols à l'infiltration très faible**
 - Sols lessivés dégradés, sols bruns lessivés et sols à pseudogley (hydromorphie temporaire)

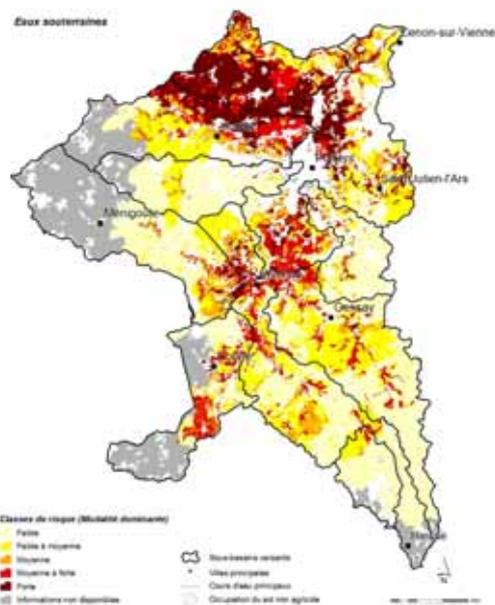


Définition des risques de transfert vers les eaux superficielles et souterraines par croisement des couches pressions et vulnérabilité.



- Identification des secteurs à risques (forte vulnérabilité et pression)

- Croisement du bilan Corpen et de la vulnérabilité des sols à l'infiltration
- **Risque d'infiltration des nitrates fort à très fort**
 - Secteurs à vulnérabilité et bilan azoté forts
 - Sols bruns de la Pallu, de l'Auxance, du Clain aval, de la Dive et autour de Vivonne,
 - Par secteur, vallées du Clain, de la Clouère, du Miosson, de la Vonne, de l'Auxance et de la Pallu
- **Risque d'infiltration des nitrates faible à moyen**
 - Bilan azotés entre 10 et 30 kg/ha SAU et vulnérabilité des sols faible à moyenne
- **Risque d'infiltration des nitrates très faible**
 - Toutes les communes dont le bilan azoté est à l'équilibre
 - Amont de l'Auxance, de la Boivre et de la Vonne ainsi que l'amont du Clain à l'équilibre



Qualité des eaux en nitrates

Qualité des eaux superficielles



Qualité des eaux souterraines

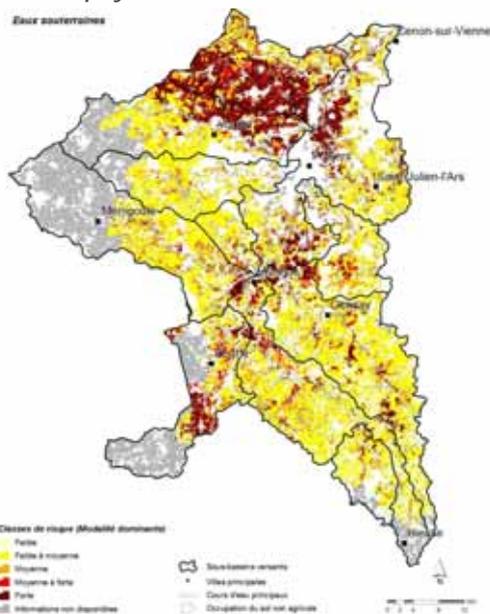


- Qualité médiocre (entre 25 et 50 mg/L) à mauvaise (> 50 mg/L) sur tous les cours d'eau du bassin.
- Teneurs > 50 mg/L de 2002 à 2008 sur la Pallu,

- Qualité moyenne à médiocre des nappes libres proches de la surface (20 à 100 mg/L)
- Très bonne qualité des nappes captives (< 10 mg/L)

Risque de transfert des produits phytosanitaires

- Croisement du RPG reclassifié et de la vulnérabilité des sols à l'infiltration
- **Risque d'infiltration fort à très fort**
 - Céréales, colza et vergers sur les secteurs à vulnérabilité forte à très forte
 - Sols bruns de la Pallu, de l'Auxance, du Clain aval, de la Dive et autour de Vivonne
 - Sols bordant les vallées du Clain et de ses affluents par secteurs
- **Risque d'infiltration faible à moyen**
 - Majorité du bassin du Clain
 - Céréales, maïs, tournesol ou colza sur les sols à vulnérabilité à l'infiltration faible à très faible
- **Risque d'infiltration très faible**
 - Parcelles en prairie





Ordre du jour

- 1 Résultats de l'étude sur les pratiques et pressions agricoles
- 2 Démarche proposée pour l'étude des ouvrages en rivière
- 3 Lancement de l'étude de pré-localisation des zones humides
- 4 Lancement de l'élaboration du diagnostic du SAGE
- 5 Demande d'intégration aux commissions de travail du SAGE
- 6 Modification du périmètre du SAGE Clain
- 7 Avancement du contrat territorial gestion quantitative
- 8 Bilan 2011 de l'étiage sur le bassin du Clain

17

2. ETUDE « OUVRAGES »



Contexte de l'étude « ouvrages »

- **DCE** : Objectif de bon état des eaux, bon état écologique / Continuité écologique est un élément de classification de l'état des cours d'eau (Annexe 5 de la directive)
- **Loi sur l'eau 2006** : révision des classements des cours d'eau (liste 1/ liste 2)
- **SDAGE Loire Bretagne**
 - Disposition 9B : Assurer la continuité écologique des cours d'eau
 - Disposition 1B : Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau : Les SAGE comportent un plan d'actions de la restauration de la continuité écologique contenant un objectif de taux d'étagement...
- **SAGE Clain**
- **CTMA Clain**
 - Signé en 2009 pour 5 ans, en cours de mise en oeuvre
 - Nécessité d'un outil d'aide à la décision pour définir une politique d'intervention cohérente vis à vis des ouvrages pour les 2 syndicats

18

2. ETUDE « OUVRAGES »



Objectifs de la démarche proposée

> Restaurer la qualité physique des cours d'eau

- Restaurer les capacités d'auto-épuration des rivières
- Limiter le réchauffement des eaux et les processus d'eutrophisation
- Retrouver des eaux courantes : meilleur état écologique (diversité d'habitats, diversité d'espèces)
- Réduire les pertes d'eau par évaporation
- Rétablir la transparence migratoire pour les poissons
- Réduire le déficit sédimentaire

19

2. ETUDE « OUVRAGES »



Démarche globale proposée

Consolider l'inventaire
des ouvrages sur le
bassin du Clain

- Compilation des données et inventaires existants
- Compléments à apporter : phase terrain

Hiérarchiser les cours
d'eau et les ouvrages

- Identifier les axes/ouvrages où mettre en place des actions en priorité

Identifier les actions de
restauration de la
continuité écologique sur
les axes prioritaires

- Diagnostic partagé des ouvrages
 - Propositions de scénarios d'aménagement
- >> outil d'aide à la décision pour la CLE du SAGE Clain et pour les syndicats rivière

20

2. ETUDE « OUVRAGES »



Démarche globale proposée

Consolider l'inventaire
des ouvrages sur le
bassin du Clain



Hiérarchiser les cours
d'eau et les ouvrages



Identifier les actions de
restauration de la
continuité écologique sur
les axes prioritaires

Stage CG86 dans le cadre du SAGE, appui
technique de l'ONEMA – 3 mois (Juin/Août)

Stage DREAL dans le
cadre de la mise en œuvre
des classements

> Définition de critères de
hiérarchisation

> Sélection de zones
d'étude sur le bassin du
Clain

> Proposition d'actions
sur les zones d'études

Etude CG86 /
SMAC / SMCS sur
l'axe Clain, axe
prioritaire + projet
REPPAVAL

>> *Éléments d'aide à la décision pour la CLE*

21

2. ETUDE « OUVRAGES »



Démarche globale proposée

Consolider l'inventaire
des ouvrages sur le
bassin du Clain



Hiérarchiser les cours
d'eau et les ouvrages



Identifier les actions de
restauration de la
continuité écologique sur
les axes prioritaires

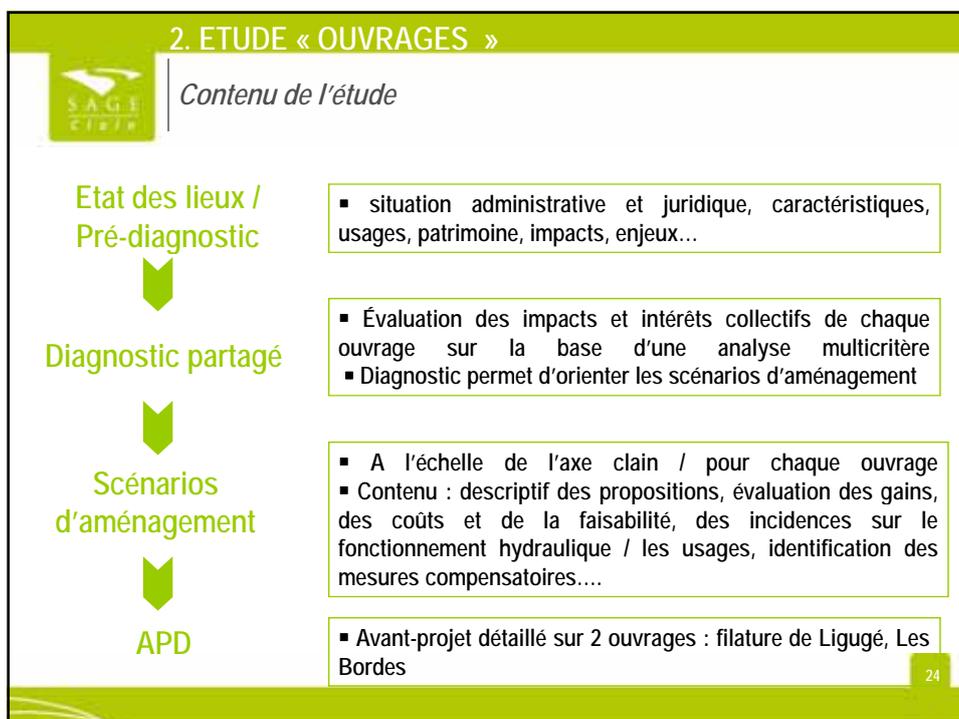
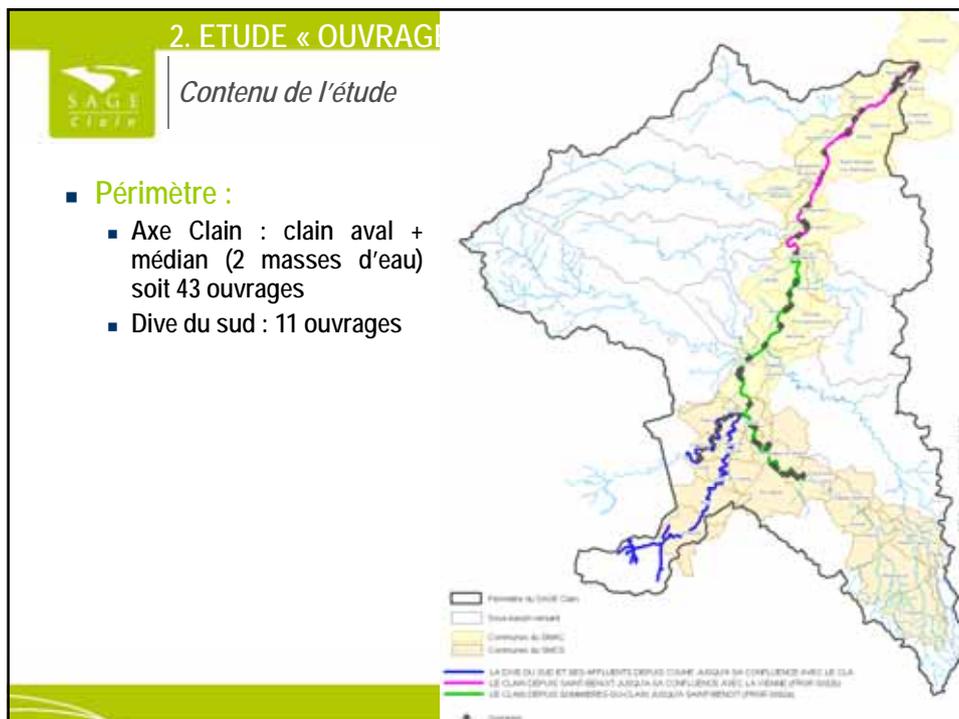
Etude du devenir des ouvrages en
fonction de leurs intérêts et de leurs
impacts, dans une optique de restauration
de la qualité physique des cours d'eau :

> Approche environnementale

> Approche sociale, patrimoniale,
paysagère...

Projet REPPAVAL : analyse des enjeux
socio-spatiaux liés à la mise en œuvre des
politiques publiques de restauration
écologique des cours d'eau (Régis
BARRAUD, Université de Poitiers)

22



2. ETUDE « OUVRAGES »



Concertation

Etat des lieux / Pré-diagnostic

- Réunions de présentation de la démarche aux acteurs locaux (3 réunions : 1 par masse d'eau)



Diagnostic partagé

- Journées d'échange pour établir le diagnostic (6)
Travail en salle + visite terrain avec propriétaires, AAPPMA, association de riverains, commune, agriculteurs, ONEMA, DDT, AELB, canoë kayak, CG86, SMAC, SMCS, ...



Scénarios d'aménagement

- Réunions de présentation des scénarios « axe Clain » et par ouvrage (6 journées d'échange)

25

2. ETUDE « OUVRAGES »



Suivi

■ Comité de pilotage :

SMAC, SMCS, CG86, AELB, CRPC, EPTB Vienne, ONEMA, CREN, DREAL PC, DDT86, Université de Poitiers : Régis BARRAUD, Association des Riverains du Clain, Association des propriétaires de moulin, Comité Départemental de Canoë-Kayak, Fédération de Pêche de la Vienne, Vienne Nature, LOGRAMI, Chambre d'Agriculture de la Vienne, ADIV

+ élus CLE SAGE Clain, SMAC, SMCS

■ 6 réunions prévues

- Délai : 16 mois pour la tranche ferme / 4 mois pour les tranches conditionnelles

26



Ordre du jour

- 1 Résultats de l'étude sur les pratiques et pressions agricoles
- 2 Démarche proposée pour l'étude des ouvrages en rivière
- 3 Lancement de l'étude de pré-localisation des zones humides
- 4 Lancement de l'élaboration du diagnostic du SAGE
- 5 Demande d'intégration aux commissions de travail du SAGE
- 6 Modification du périmètre du SAGE Clain
- 7 Avancement du contrat territorial gestion quantitative
- 8 Bilan 2011 de l'étiage sur le bassin du Clain

27



Lancement de l'étude de pré-localisation des zones humides

■ Phasage général pour l'inventaire des zones humides

1^{ère}
étude

- Phase 1 : Pré-localisation des ZH probables
- Phase 2 : Hiérarchisation des ZH probables pour la réalisation d'inventaires de terrain

2^{ème}
étude, CCTP
à rédiger et
valider

- Phase 3 : Test d'une méthodologie pour les inventaires de terrain
- Phase 4 : Inventaires de terrain
 - ↳ Identification et délimitation des ZH effectives
 - ↳ Caractérisation des ZH : ZH efficaces
- Phase 5 : Validation des inventaires par la CLE
- Phase 6 : Définition des dispositifs à mobiliser pour la préservation, la gestion, la restauration des zones humides

28



Lancement de l'étude de pré-localisation des zones humides

Phases 1 & 2 : une première étude portée par le CG86

- Appel d'offres réalisé, bureau d'études retenu : TTI Production / BIOTOPE
- Délai : 8 mois à compter de mai 2012 – 1ère réunion COPIL : 10 mai
- Suivi de l'étude par le comité de pilotage (5 réunions prévues), validation par le comité, le bureau de la CLE et la CLE
- **Composition du comité de pilotage** : CG86, CG79, CRPC, EPTB Vienne, Syndicats Rivière (Clouère, Pallu, Clain aval, Clain Sud), Agence de l'eau Loire-Bretagne, DDT 86+79, DREAL Poitou-Charentes, ONEMA, Chambre d'Agriculture 86+79, Chambre Régionale d'Agriculture PC, Fédération de pêche 86+79, Vienne Nature, DSNE, LPO 86, GODS, CREN PC, Forum des Marais Atlantiques, Conservatoire botanique Sud Atlantique

> *Élargissement du comité aux élus de la CLE volontaires ?*

29

Bureau de la CLE – 11 avril 2012



Ordre du jour

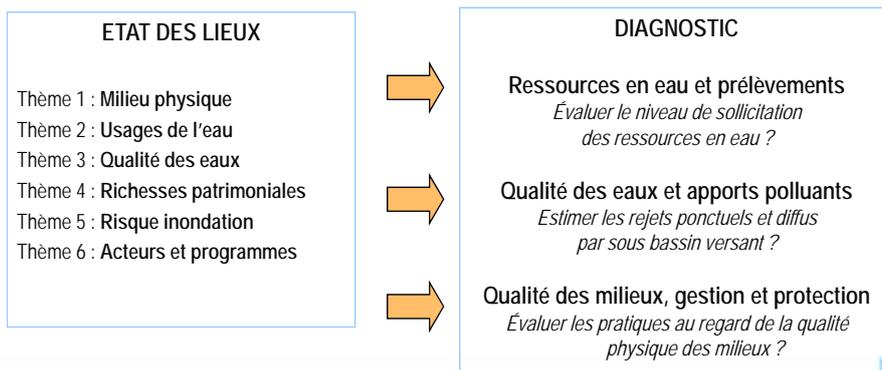
- 1 Résultats de l'étude sur les pratiques et pressions agricoles
- 2 Démarche proposée pour l'étude des ouvrages en rivière
- 3 Lancement de l'étude de pré-localisation des zones humides
- 4 Lancement de l'élaboration du diagnostic du SAGE
- 5 Demande d'intégration aux commissions de travail du SAGE
- 6 Modification du périmètre du SAGE Clain
- 7 Avancement du contrat territorial gestion quantitative
- 8 Bilan 2011 de l'étiage sur le bassin du Clain

30



Diagnostic du SAGE

- Mettre en relation les éléments de l'état des lieux pour identifier et hiérarchiser les enjeux du SAGE : Méthodologie « Pressions – impacts »
- Contenu : Analyse technique, Analyse socio-économique, concertation



31



Diagnostic du SAGE

- Calendrier prévisionnel

	nov	dec	jan	fev	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct
Calendrier prévisionnel												
Pressions agricoles			production			validation						
Analyse sociologique			production					validation				
Diagnostic du SAGE								production			validation	
Réunions avec les instances												
Maître d'ouvrage	⊗					⊗						
Comité technique	⊗			⊗		⊗						
Bureau de la CLE						⊗			⊗		⊗	
CLE						⊗						⊗
Commissions								⊗ ⊗				

- Commissions de travail
 - 1^{ère} série de réunions : 31 mai / 1^{er} juin matin
 - Réunion avec l'ensemble des commissions : 28 juin matin
- Validation en CLE au dernier trimestre 2012

32



Ordre du jour

- 1 Résultats de l'étude sur les pratiques et pressions agricoles
- 2 Démarche proposée pour l'étude des ouvrages en rivière
- 3 Lancement de l'étude de pré-localisation des zones humides
- 4 Lancement de l'élaboration du diagnostic du SAGE
- 5 Demande d'intégration aux commissions de travail du SAGE
- 6 Modification du périmètre du SAGE Clain
- 7 Avancement du contrat territorial gestion quantitative
- 8 Bilan 2011 de l'étiage sur le bassin du Clain

33



Commissions de travail du SAGE

- **Demande d'intégration aux commissions**
 - LOGRAMI : commission « milieux aquatiques »
 - EPTB Vienne : commissions « milieux aquatiques » + « quantité »
 - COOP de France : commissions « qualité » + « quantité »

34



Ordre du jour

- 1 Résultats de l'étude sur les pratiques et pressions agricoles
- 2 Démarche proposée pour l'étude des ouvrages en rivière
- 3 Lancement de l'étude de pré-localisation des zones humides
- 4 Lancement de l'élaboration du diagnostic du SAGE
- 5 Demande d'intégration aux commissions de travail du SAGE
- 6 Modification du périmètre du SAGE Clain
- 7 Avancement du contrat territorial gestion quantitative
- 8 Bilan 2011 de l'étiage sur le bassin du Clain



Modification du périmètre du SAGE Clain pour une mise en cohérence avec le périmètre SNMP (M. SAUVAIRE, DDT86)

Zones orphelines existantes entre les 2 périmètres / recouvrements sur certains secteurs

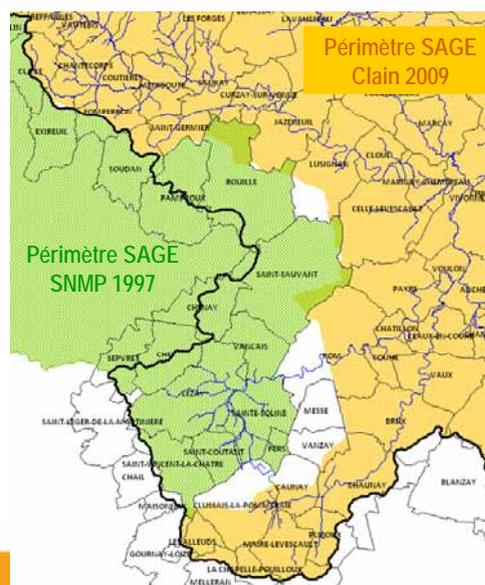
+

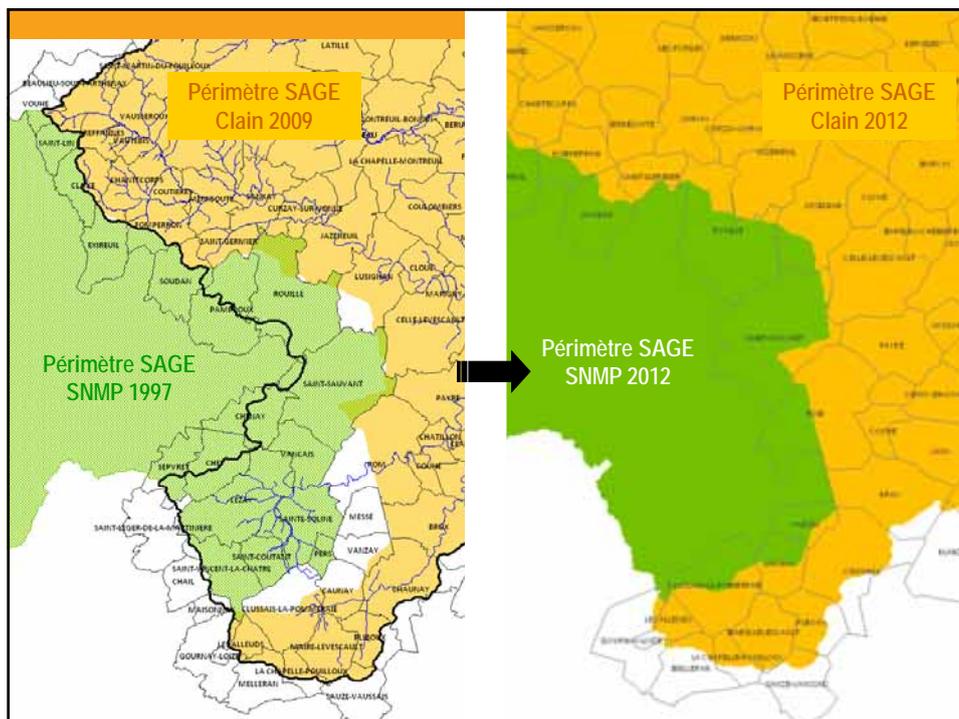
Dossier de protection de captage du SERTAD (syndicat AEP), souhaite avoir un périmètre cohérent avec les limites des 2 SAGE.

Réponse harmonisée des 2 SAGE

Fusion de la limite SNMP avec Clain

Modification du tracé Clain à la marge





 *Modification du périmètre du SAGE Clain pour une mise en cohérence avec le périmètre SNMP*

- **Communes concernées :**
 - commune de PAMPROUX (79) exclue
 - commune de GOURNAY-LOIZE (79) partiellement incluse
 - modifications des limites du périmètre concernent :
 - en Deux-Sèvres : SOUDAN, EXIREUIL, FOMPERRON, SAINT-GERMIER et LES ALLEUDS ;
 - en Vienne : BRUX, CHAUNAY, JAZENEUIL, CELLE-LEVESCAULT

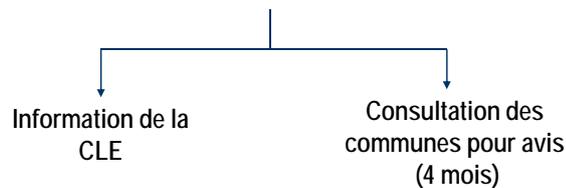
⇒ Simplification de la limite hydrogéologique en limite communale à la marge

38



Modification du périmètre du SAGE Clain pour une mise en cohérence avec le périmètre SNMP

- Modification périmètre SAGE = pas de réglementation spécifique
- Circulaire du 21 avril 2008 :
 - « réajustement non substantiel du périmètre, l'arrêté préfectoral peut être pris après consultation des seules communes concernées par cette modification »



>> Arrêté inter-préfectoral modificatif (mise en ligne : GESTEAU)

39

Bureau de la CLE - 11 avril 2012



Ordre du jour

- 1 Résultats de l'étude sur les pratiques et pressions agricoles
- 2 Démarche proposée pour l'étude des ouvrages en rivière
- 3 Lancement de l'étude de pré-localisation des zones humides
- 4 Lancement de l'élaboration du diagnostic du SAGE
- 5 Demande d'intégration aux commissions de travail du SAGE
- 6 Modification du périmètre du SAGE Clain
- 7 Avancement du contrat territorial gestion quantitative
- 8 Bilan 2011 de l'étiage sur le bassin du Clain

40



Avancement du contrat territorial gestion quantitative

- **Élaboration du Contrat territorial « gestion quantitative » Clain par la chambre d'agriculture**
 - Consolidation des données prélèvements réalisée
 - Diagnostic par sous-bassin versant réalisé (pressions / enjeux > zones prioritaires)
 - 1^{ère} phase de consultation réalisée, réunions par sous-bassin : présentation du diagnostic + enquête
 - Définition d'un programmes d'actions : en cours
 - Écriture et validation du contrat : en cours

⇒ Avis de la CLE sur le projet de contrat en juin 2012 : 28 juin après midi

⇒ Présentation à l'Agence de l'eau en octobre 2012

41

Bureau de la CLE - 11 avril 2012



Ordre du jour

- 1 Résultats de l'étude sur les pratiques et pressions agricoles
- 2 Démarche proposée pour l'étude des ouvrages en rivière
- 3 Lancement de l'étude de pré-localisation des zones humides
- 4 Lancement de l'élaboration du diagnostic du SAGE
- 5 Demande d'intégration aux commissions de travail du SAGE
- 6 Modification du périmètre du SAGE Clain
- 7 Avancement du contrat territorial gestion quantitative
- 8 Bilan 2011 de l'étiage sur le bassin du Clain

42



Bilan 2011 de l'étiage / Point sur la ressource

- **Présentation de l'Observatoire Régional de l'Environnement**
Frédéric MONTIGNY

43



CALENDRIER DE REUNIONS

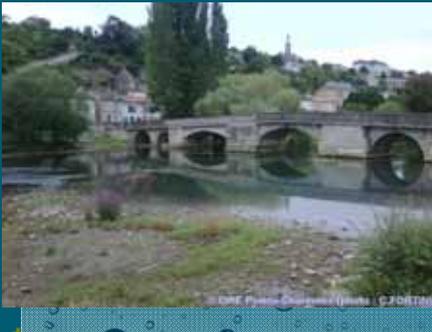
- COMITE DE PILOTAGE ZONES HUMIDES
 - 10 mai à 10h au Conseil Général
- COMMISSIONS DE TRAVAIL
 - QUALITE : 31 mai matin
 - QUANTITE : 31 mai après-midi
 - MILIEUX : 1er juin matin
 - REUNION COMMUNE DES 3 COMMISSIONS : 28 juin matin
- COMMISSION LOCALE DE L'EAU
 - 28 juin après-midi

44

FORE **Commission Locale de l'Eau du SAGE Clain – 19 avril 2012**

Bilan de l'étiage 2011 sur le périmètre du SAGE Clain

Etat quantitatif des ressources en eau et mesures de gestion associées

www.eau-poitou-charentes.org

Commission Locale de l'Eau du SAGE Clain – Poitiers - 19/04/2012

FORE

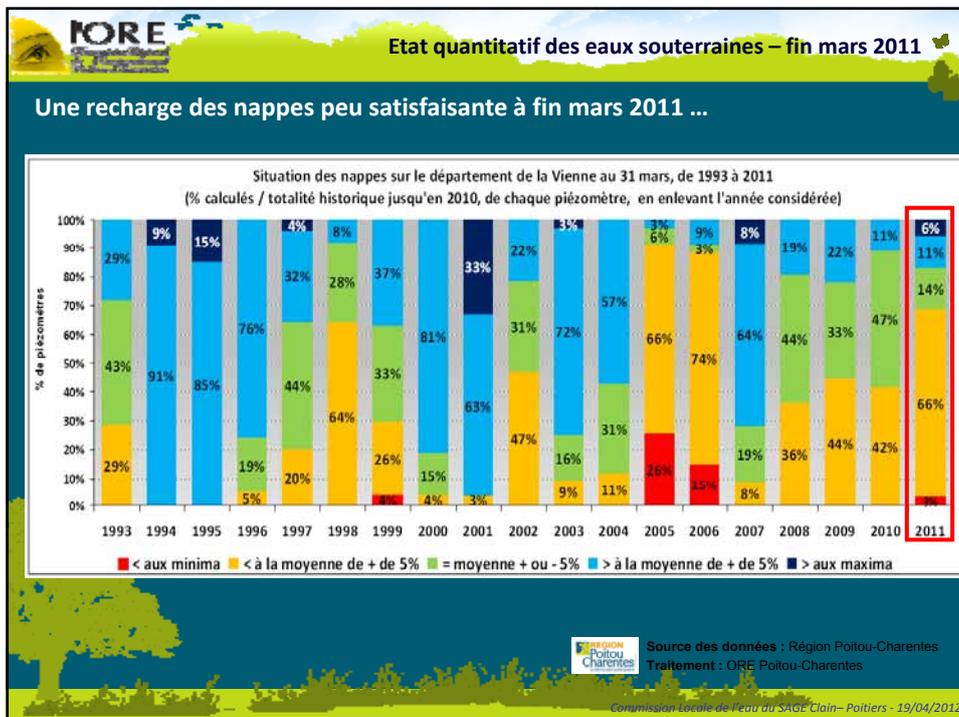
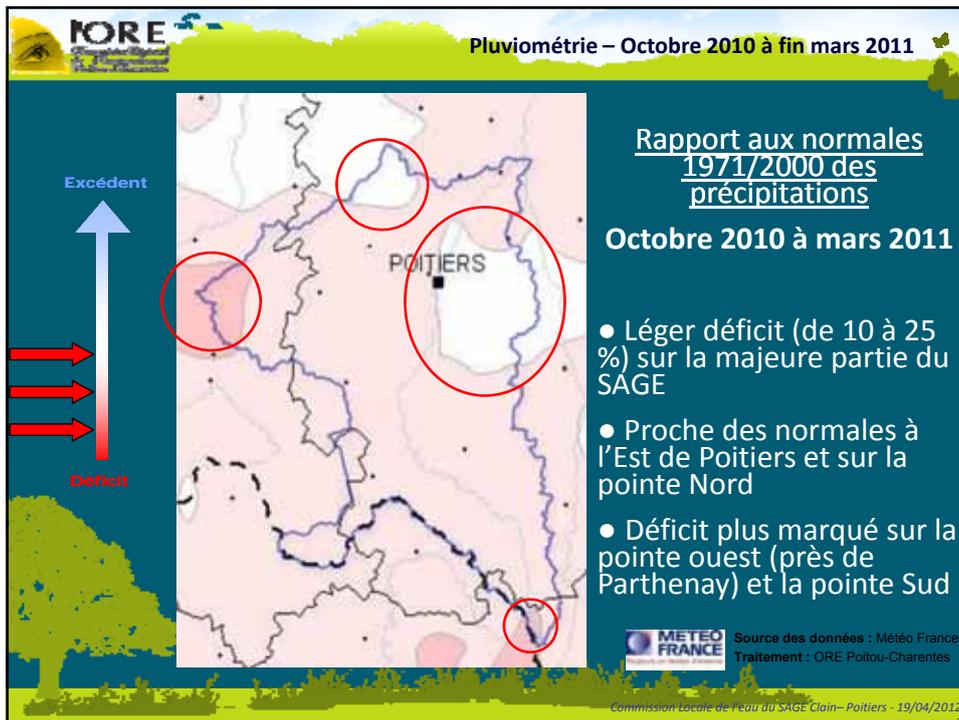
Situation hydrologique avant le début de l'étiage 2011

Zoom sur le mois de mars 2011

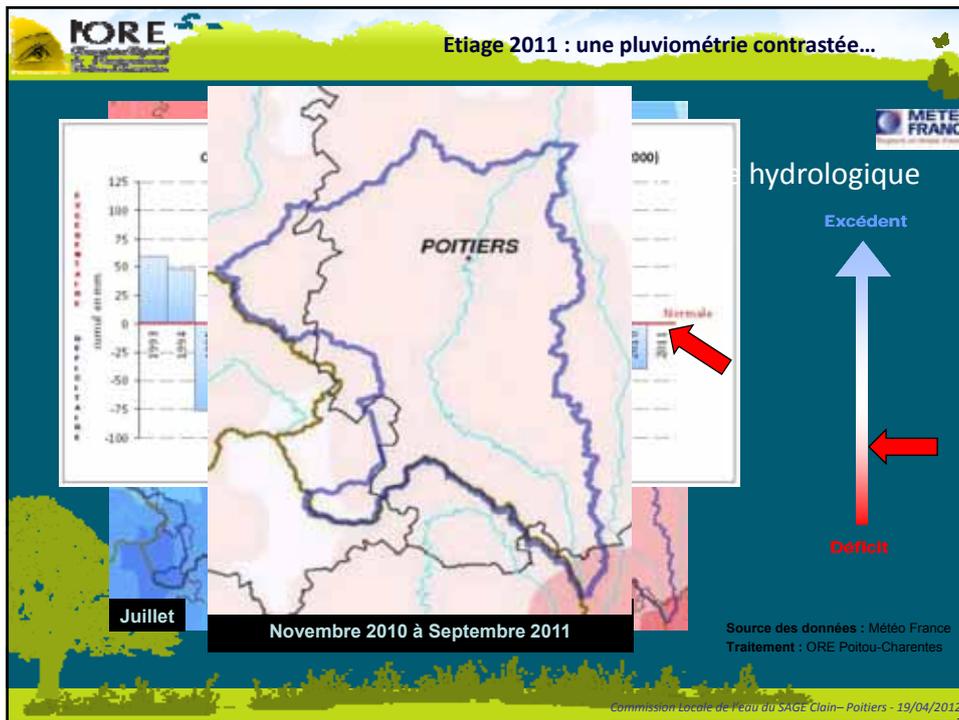
Pluviométrie – Etat quantitatif des eaux souterraines et superficielles



La Boivre, au pont de la Cassette – 05 mars 2011 (Photo : C. Fortin)





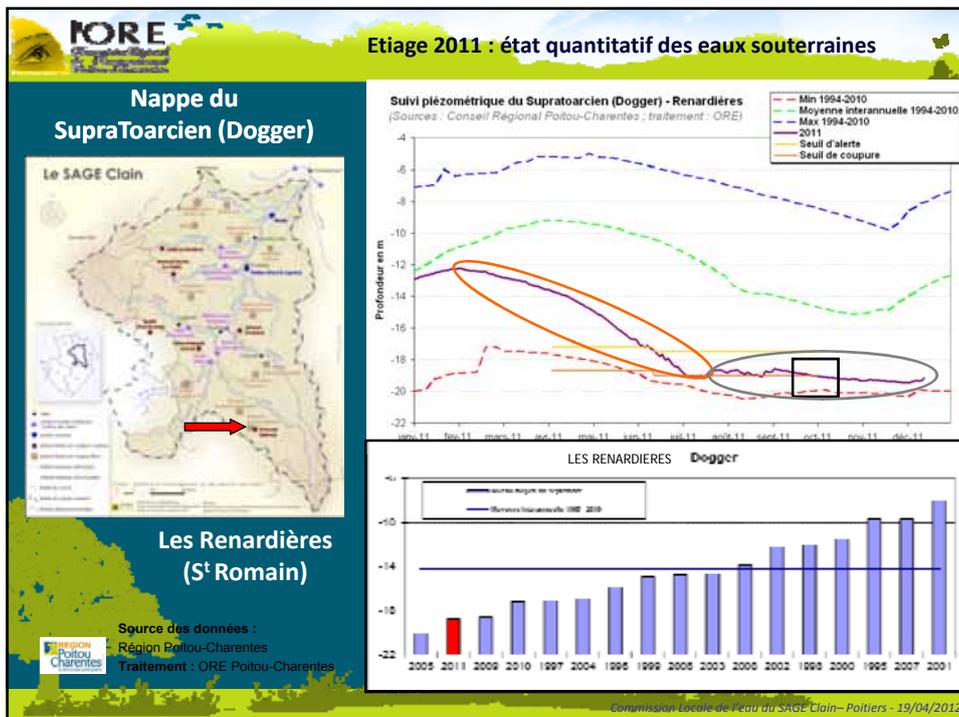
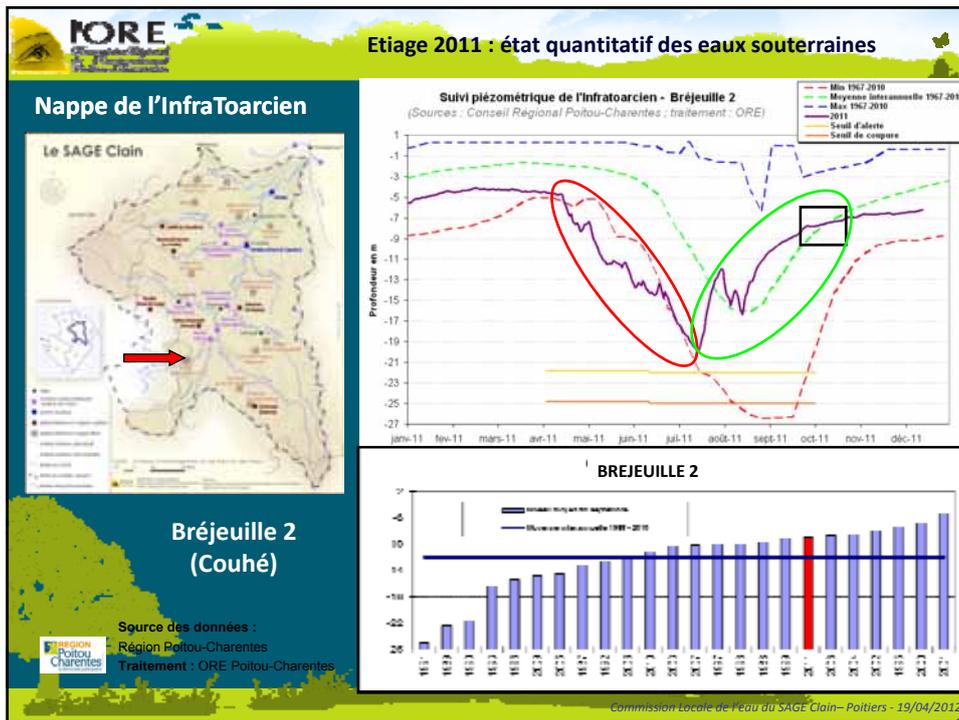


ORE Etiage 2011 : état quantitatif des eaux souterraines

Evolution des niveaux piézométriques d'avril à septembre :

- Déficit pluvieux du début d'année
→ **vidange des nappes très précoce**
- Niveaux globalement en-dessous des moyennes saisonnières pendant l'étiage
→ **surtout d'avril à août (période de forts prélèvements)**

Commission Locale de l'Eau du SAGE Clain - Poitiers - 19/04/2012





Etiage 2011 : état quantitatif des eaux souterraines

Evolution des niveaux piézométriques d'avril à septembre :

- InfraToarcien
 - importante baisse jusqu'en juillet
 - Situation proche des minima fin juillet (dépassés à Bréjeuille 2 et Fontjoise)
 - Amélioration par la suite (pluviométrie et baisse des prélèvements)
 - **Fin septembre : niveaux autour de la moyenne interannuelle**
- Jurassique supérieur et Dogger
 - baisse « continue », niveaux globalement stabilisés fin septembre.
 - **Fin septembre : niveaux en-dessous de la moyenne interannuelle**

Commission Locale de l'Eau du SAGE Clain - Poitiers - 19/04/2012



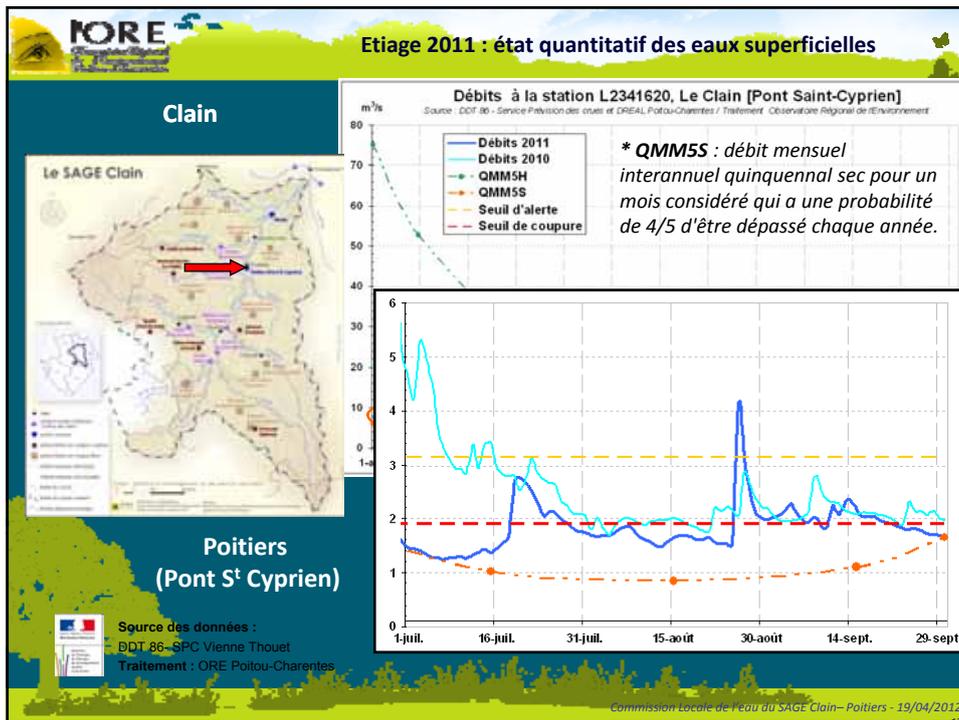
Etiage 2011 : état quantitatif des eaux superficielles

Evolution des débits d'avril à septembre :

En lien avec la pluviométrie :

- 2 pics mi-juillet et fin août
- 2 périodes distinctes :
 - Avril à mi-juillet : débits 2011 < débits 2010
 - Mi-juillet à fin août : débits 2011 ≈ débits 2010

Commission Locale de l'Eau du SAGE Clain - Poitiers - 19/04/2012



ORE **Etiage 2011 : état quantitatif des eaux superficielles**

Rapport entre le débit moyen mensuel 2011 et le débit moyen mensuel inter-annuel

	avr-11	mai-11	juin-11	juil-11	août-11	sept-11
Dive du Sud	32%	37%	28%	20%	38%	57%
Clain à Vivonne	33%	31%	30%	43%	64%	63%
Vonne	24%	21%	23%	27%	35%	45%
Clouère	40%	30%	26%	44%	71%	72%
Miosson	70%	38%	38%	69%	91%	101%
Clain à Poitiers	31%	28%	27%	37%	64%	67%
Boivre	31%	36%	40%	47%	52%	65%
Auxance	35%	30%	39%	44%	36%	40%
Clain à Dissay	29%	29%	29%	34%	43%	45%

Légende: 0 à 20% (red), 20 à 50% (orange), 50 à 100% (yellow), 100 à 150% (cyan), 150%< (blue)

Source des données : Banque Hydrologique (EauFrance)
 Traitement : ORE Poitou-Charentes

Commission Locale de l'Eau du SAGE Clain - Poitiers - 19/04/2012

Déclenchement des mesures de restriction correspondant au franchissement des seuils d'alerte :

→ Si le **seuil d'alerte** est franchi : limitation
= le volume hebdomadaire prélevé doit être inférieur ou égal au VHR

→ Si le **seuil de coupure** est franchi : **arrêt total des prélèvements**



Source des données : Préfecture de la Vienne
Traitement : ORE Poitou-Charentes

Commission Locale de l'Eau du SAGE Clain - Poitiers - 19/04/2012

Usage agricole : Rivières et nappes alluviales (eaux superficielles)

- Clouère : **restriction** (11 avril) puis **interdiction** (13 avril)
- Toutes les unités : **restriction** (18 avril) puis **interdiction** (27 avril)
- **Interdictions** maintenues jusqu'au 2 octobre

Usage agricole : SupraToarcien (nappe libre)

- Mi-avril, premières **restrictions** : Charpraie et Petit Dauffard
- Fin avril, Toutes les unités en **restriction** → jusqu'au 2 octobre
- **Interdictions** : Vallée Moreau (fin mai à mi-août), puis Renardières (début juillet) et Puzé1 (mi-août)

Usage agricole : InfraToarcien (nappe captive)

- Clain 5c (dpt 79) : **restriction** (25 avril)
 - Fontjoise : **restriction** début juillet
 - La Raudière : **restriction** mi-août
- } → 2 oct.



Source des données : Préfecture de la Vienne
Traitement : ORE Poitou-Charentes

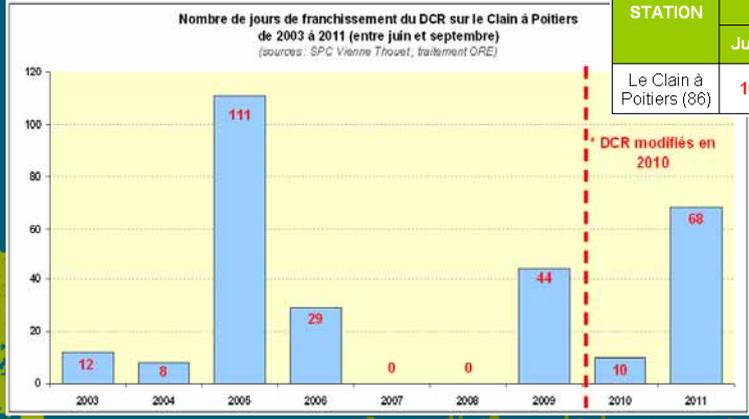
Commission Locale de l'Eau du SAGE Clain - Poitiers - 19/04/2012

Suivi du Débit de Crise (DCR) :

→ 1 station de référence

Clain à Poitiers (DCR = 1,9 m³/s)

Définition SDAGE 2010-2015 : « le DCR est la valeur du débit (moyen journalier) en dessous de laquelle seuls les exigences de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile et de l'alimentation en eau potable de la population et les besoins des milieux naturels peuvent être satisfaits »

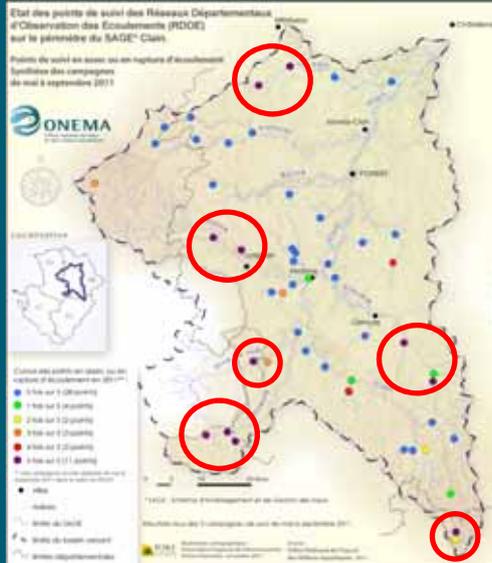


STATION	Franchissement D.C.R. (jours) en 2011			
	Juin	Juil.	Août	Sept.
Le Clain à Poitiers (86)	10	21	25	12

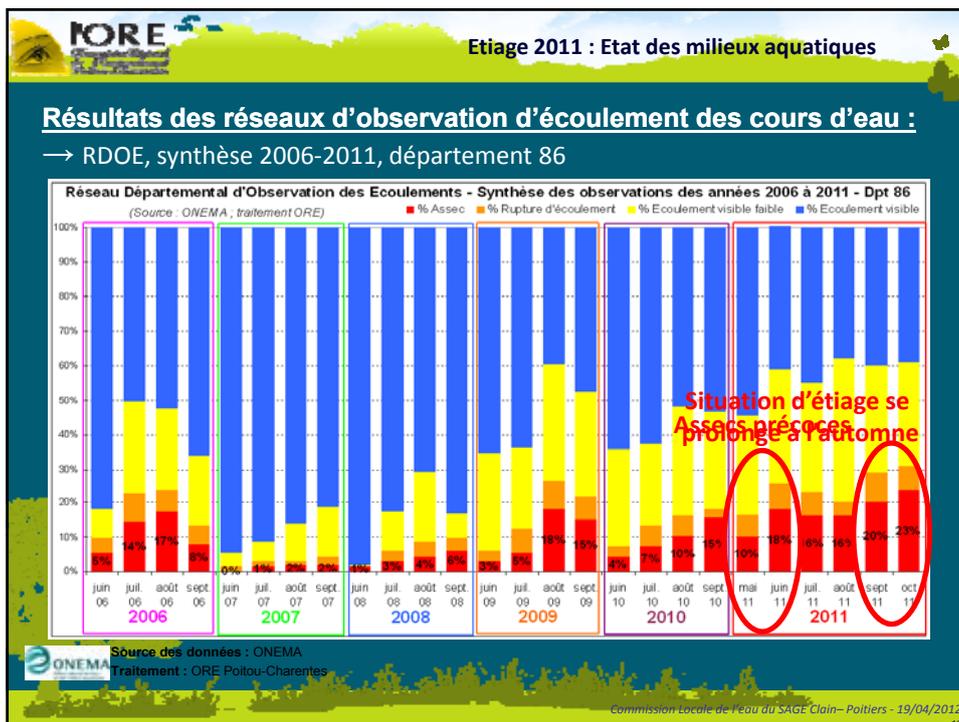
Résultats des réseaux d'observation d'écoulement des cours d'eau :

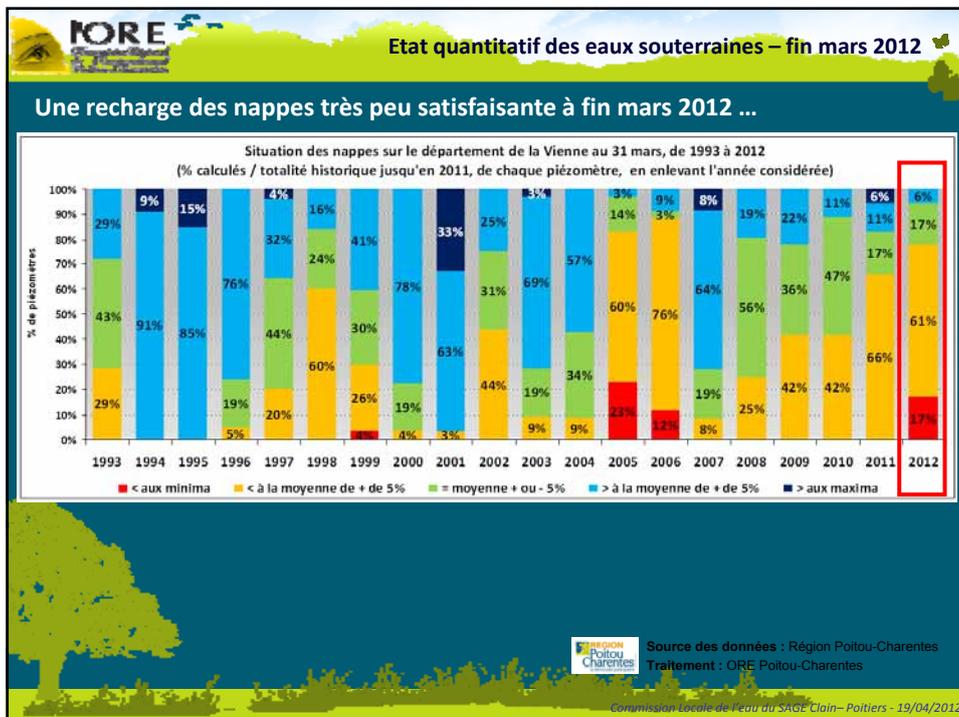
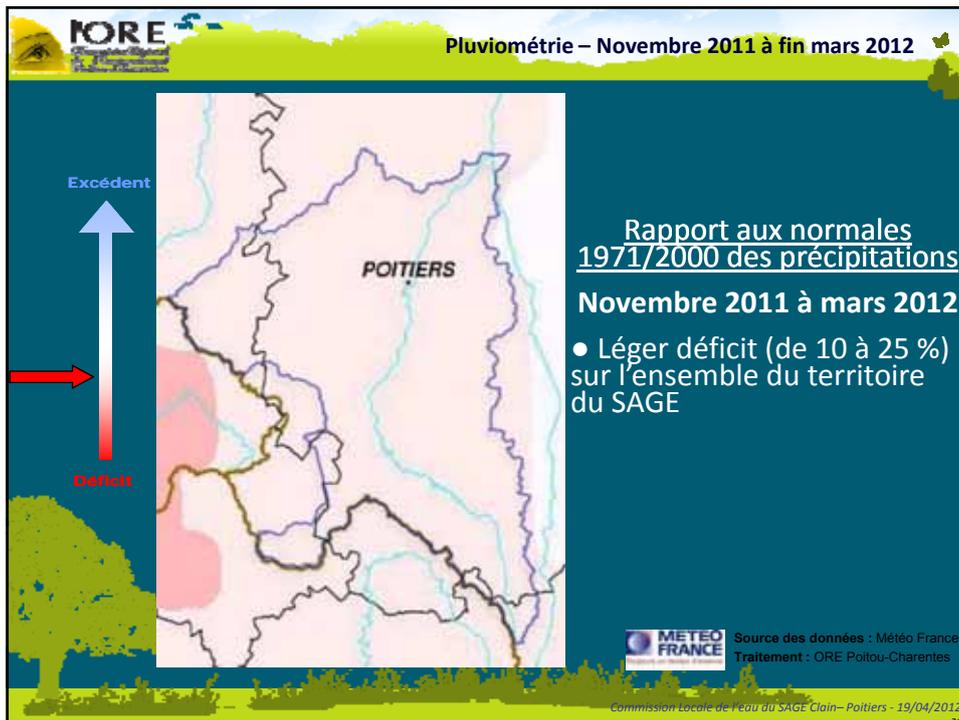
→ RDOE (Réseau Départemental d'Observation des Ecoulements)

- Synthèse 2011 :**
- Assecs récurrents :
 - Secteur amont du Clain
 - Secteur amont de la Bouleure
 - Dive du Sud
 - Clouère
 - Vonne
 - Secteur amont de la Palu



Source des données : ONEMA
 Traitement : ORE Poitou-Charentes







PORE
P
O
I
T
O
U
R
E
C
H
A
R
E
N
T
E
S

Merci pour votre attention.



www.eau-poitou-charentes.org

Commission Locale de l'Eau du SAGE Clain - Poitiers - 19/04/2012